



**Ministère des
Finances**

1997-1998

Comptes publics de l'Ontario

États financiers

Ce document est également publié en anglais
This publication is also available in English

ISSN 0833-1189

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1998

À L'HONORABLE
HILARY M. WESTON
Lieutenant-gouverneure de l'Ontario

VOTRE HONNEUR,

Le soussigné a le plaisir de présenter à Votre Honneur les
comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos
le 31 mars 1998, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère
du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,

Le ministre des Finances,

L'HONORABLE ERNIE EVES, C.R.
Toronto, le 14 août 1998

RAPPORT DU MINISTRE DES FINANCES

C'est avec plaisir que je présente les comptes publics 1997-1998 de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 1998.

Pour faciliter la tâche des lecteurs, l'organisation et le contenu des comptes publics sont décrits dans le Guide d'interprétation des comptes publics à la page ix du présent volume.

Nous serons heureux de recevoir toute observation ou demande de renseignements qui doivent être adressées au Bureau du contrôleur, ministère des Finances.

Le ministre des Finances,

L'HONORABLE ERNIE EVES, C.R.
Toronto, le 14 août 1998

Table des matières

	Page
Guide d'interprétation des comptes publics	ix
Sources de renseignements supplémentaires	xi
Introduction	xiii

ÉTATS FINANCIERS

Énoncé de responsabilité des états financiers	3
Rapport du vérificateur	4
Résumé des principales conventions comptables	5
Provenance des recettes	9
Dépenses par catégories principales	9
État du fonctionnement et du déficit accumulé	10
État de la situation financière	11
État de l'évolution de la situation financière	12
Notes complémentaires aux états financiers	13
Annexes aux états financiers	31

Guide d'interprétation des comptes publics

La présentation des comptes publics

Les comptes publics de la province de l'Ontario pour 1997-1998 sont constitués des états financiers et de trois volumes :

Le **volume 1** contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le **volume 2** contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des dépenses ainsi que les salaires des cadres supérieurs de la fonction publique de l'Ontario.

Sources de renseignements supplémentaires

Rapport annuel de la province

Le gouvernement prépare un rapport annuel qui présente les principaux éléments financiers et économiques de la dernière année et qui fait état des résultats obtenus en fonction des objectifs fixés dans le budget. Le rapport inclut une version sommaire des états financiers. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique du rapport annuel de la province de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

Le budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique du budget de la province de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes des programmes de dépenses des ministères, qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée législative, en vertu de la *Loi sur les subsides à la Couronne*. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto.

Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario

Tous les ans, dans la foulée du budget de l'Ontario et de la publication des budgets des dépenses, chaque ministère produit un plan d'activités. Chaque plan comprend un rapport annuel soulignant les réalisations du ministère au cours de l'année écoulée, les prévisions

pour l'année à venir, les objectifs qui ont été établis et la façon dont les résultats seront mesurés. On y trouve également un résumé des dépenses. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des plans par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/MBS/french/press/plans98>.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

Introduction

La composition des états financiers de la province de l'Ontario est la suivante :

- , la déclaration de la responsabilité du gouvernement pour l'établissement des états financiers et pour le maintien de systèmes de gestion financière et de contrôle interne;
- , le rapport du vérificateur de la province sur les états financiers;
- , le résumé des principales conventions comptables, qui présente les conventions comptables suivies dans les présents états financiers pour la comptabilisation et la communication des activités financières de la province;
- , l'état du fonctionnement et du déficit accumulé, qui présente les recettes provenant des impôts et d'autres sources, déduction faite des dépenses engagées pendant l'exercice;
- , l'état de la situation financière, qui présente les dettes relatives aux opérations antérieures qui doivent être remboursées par prélèvement sur les ressources futures, déduction faite des ressources financières qui peuvent servir au remboursement de dettes ou à la prestation de services publics futurs;
- , l'état de l'évolution de la situation financière, qui indique les ressources financières affectées pendant l'exercice aux opérations et les sources de financement dont dispose la province pour les opérations;
- , les notes complémentaires et annexes aux états financiers, qui font partie des états financiers et qui donnent des explications et renseignements complémentaires sur les soldes figurant dans les différents états.

Méthodes de comptabilité publique

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public (CCVSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises privées et publiques du Canada.

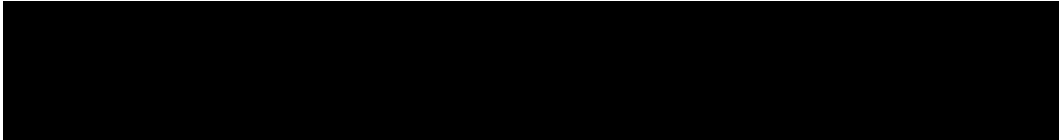
Comptabilité des états financiers et du budget - comptabilité d'exercice modifiée

Le gouvernement a commencé à utiliser la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée dans les comptes publics en 1994 et dans le budget en 1996. Dans la comptabilité d'exercice modifiée, les opérations financières sont comptabilisées au moment où elles se produisent et non lorsque les opérations d'encaissement ou de décaissement ont lieu. Elle consiste à tenir compte des recettes lorsqu'elles sont gagnées, de l'actif financier lorsqu'il est acquis, et des coûts lorsqu'ils sont engagés.

Contrôle des crédits - comptabilité de caisse modifiée

Les prévisions de dépenses à l'intention de l'Assemblée législative sont préparées selon une méthode de comptabilité qui diffère de celle qui est utilisée pour dresser les états financiers. La méthode de caisse modifiée est aussi employée dans les volumes 1 et 3 des *Comptes publics de l'Ontario* pour la comptabilisation des dépenses autorisées par l'Assemblée législative.

Dans la comptabilité de caisse, les recettes sont constatées quand elles font l'objet d'un encaissement et les dépenses sont imputées aux résultats au moment de l'émission du chèque ou du décaissement. En règle générale, les résultats des opérations sont calculés comme étant la différence entre encaissements et décaissements, à l'exclusion des opérations d'emprunt. Les méthodes comptables aux fins du contrôle des crédits de la province sont modifiées afin de prévoir un délai supplémentaire de 30 jours pour le règlement des biens et des services reçus au cours de l'exercice qui vient de se terminer.



États financiers



2 COMPTES PUBLICS DE 1997-1998

Énoncé de responsabilité des états financiers

Les états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et obéissent aux principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises privées et publiques du Canada. Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers.

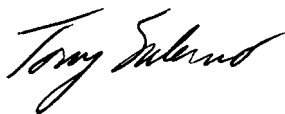
Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les documents financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial de l'Ontario et son rapport suit.

Le sous-ministre
(intérimaire),

Le sous-ministre
adjoint,

Le contrôleur,



Tony Salerno
14 août 1998



Colin Andersen
14 août 1998



Robert Siddall, CA
14 août 1998



Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative
de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 1998 et les états du fonctionnement et du déficit accumulé, et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la province au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de fonctionnement et l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la vérification des comptes publics*, je déclare également qu'à mon avis, ces principes comptables ont été appliqués, à tous égards importants, selon une méthode comptable uniforme avec celle de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
Le 14 août 1998

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises privées et publiques du Canada.

Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées avec celles des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui sont la propriété du gouvernement ou sous son contrôle et qui sont responsables de l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit devant un ministre du gouvernement, soit directement devant l'Assemblée législative. Les sociétés de la Couronne qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des recettes, des dépenses, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ou ii) des sources extérieures de recettes, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Une liste de ces sociétés figure à l'Annexe 7. Les activités de toutes les autres sociétés de la Couronne sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables.

Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement, pour le compte d'autres parties, sont exclues de l'entité comptable. On trouvera à la note complémentaire 11 des renseignements sur les fiducies administrées par le gouvernement.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les activités des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions classés comme organismes de services du gouvernement font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-dessous et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les sociétés de la Couronne, les conseils et les commissions qui, (i) ont le pouvoir financier et de fonctionnement d'exercer des activités commerciales, (ii) ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et (iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux recettes provenant de sources extérieures à l'entité comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs éléments d'actif net cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'Investissement dans les entreprises publiques dans l'État de la situation financière, et leur revenu net cumulé est présenté sous forme de poste séparé à l'État du fonctionnement et du déficit accumulé.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue

6 COMPTES PUBLICS DE 1997-1998

sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ainsi que cela peut se produire lorsqu'on se sert d'un montant estimatif.

Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers en matière d'accumulation des obligations de retraite, de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les sociétés et des frais de restructuration.

La rente constituée donne lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison des différences éventuelles entre la croissance économique prévue et réelle, et des répercussions sur les impôts à percevoir. Les frais de restructuration sont incertains parce que les dépenses réelles, engagées dans le transfert et la restructuration de certains programmes et services, peuvent diverger des estimations initiales des coûts prévus.

Ces estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels elles se rapportent.

Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les recettes qui seront acquises dans un exercice ultérieur sont présentées sous forme d'éléments du passif.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels elles se rapportent.

Les subventions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont autorisées et au cours de laquelle les conditions d'admissibilité sont remplies.

Les dépenses afférentes aux régimes de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises par les employés au cours de l'exercice, l'intérêt sur la charge au titre des prestations de retraite moins l'actif du régime de retraite, l'amortissement de la part des gains ou pertes actuariels du gouvernement, et les contributions des employés. Le coût total estimatif de la part du gouvernement résultant des modifications apportées aux régimes relativement aux services passés est imputé à l'exercice au cours duquel le régime est modifié.

Pour les contrats de location-acquisition passés par la province, un montant équivalent à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une dépense lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation découlant du bail.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêts consenties par le gouvernement et le passif éventuel quand il est probable qu'un passif existe et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Emprunts contractés aux fins de la province

Les emprunts comprennent des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés à l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords. Les autres emprunts étrangers et éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

L'intérêt sur la dette publique comprend l'intérêt sur les emprunts non remboursés, l'amortissement des gains ou pertes de change, l'amortissement des remises ou primes sur l'emprunt, l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés et le revenu en intérêts sur les placements.

La province a recours à des instruments financiers dérivés aux seules fins de couverture et pour minimiser les frais d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les bénéfices ou les pertes découlant des transactions dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Régimes de retraite

Le passif découlant des régimes de retraite est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des fonctionnaires et autres hypothèses sous-jacentes. Des gains et des pertes s'ensuivent en cas de résultats des régimes différents des prévisions, ou en cas de révision des hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis et passés aux résultats sur la durée moyenne non écoulée de la carrière des participants.

Actif financier

L'actif financier comprend l'encaisse et les créances de la province sur des tiers résultant d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les biens-fonds à vendre sont déclarés en fonction du coût ou de la valeur de réalisation nette, selon le chiffre le plus bas. On inclut dans le coût les frais d'acquisition, les impôts fonciers, les frais d'aménagement, l'intérêt capitalisé et les frais d'administration, déduction faite du loyer provisoire net du bien-fonds et des dépenses s'y rattachant.

L'investissement dans les entreprises publiques représente les éléments d'actif net des entreprises publiques

comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, telle que décrite dans les Principes de consolidation.

Immobilisation matérielle

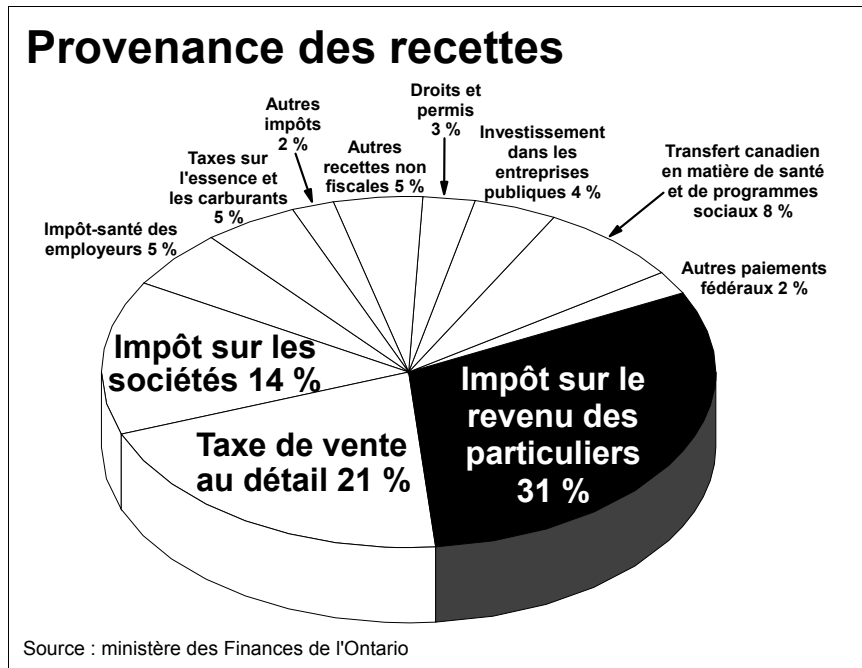
En juin 1997, le Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public a autorisé des normes comptables pour l'immobilisation matérielle des gouvernements. Les gouvernements doivent donner suite à l'adoption de ces normes aussitôt que possible. La province envisage sérieusement de mettre en oeuvre ces normes dans l'avenir, dans le cadre d'un même projet de système financier.

Entre-temps, à l'exception des entreprises publiques qui capitalisent l'actif acheté ou construit, la province continue à imputer le plein coût de l'immobilisation matérielle au fonctionnement dans l'année d'achat ou de construction.

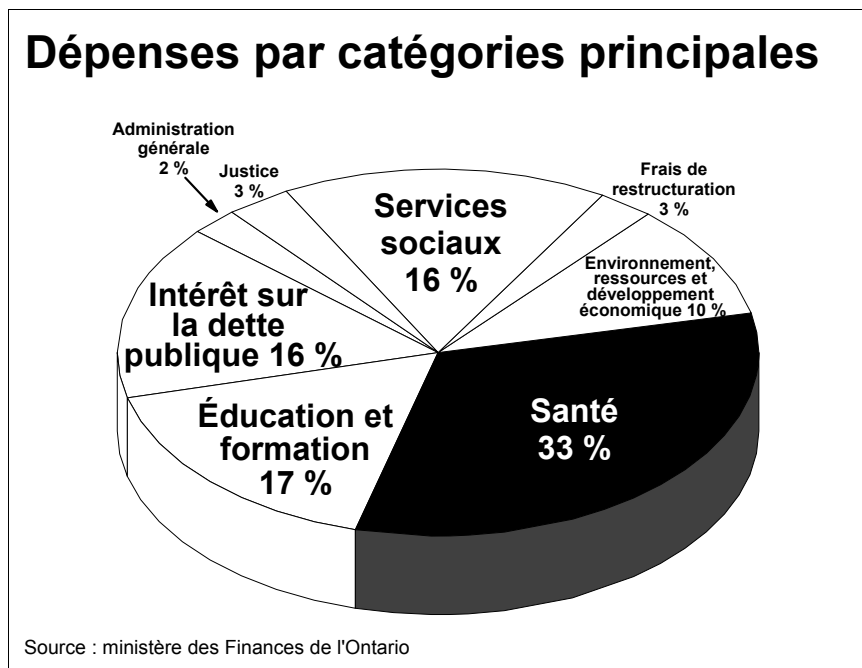
Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie sous administration de la province qui ne sont pas des éléments de passif de la province ne sont pas comptabilisés à l'État de la situation financière.

Provenance des recettes



Dépenses par catégories principales



Province de l'Ontario

État du fonctionnement et du déficit accumulé

	Budget ¹ 1998	Chiffres réels 1998	Chiffres réels 1997
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)			
Recettes (annexe 1)			
Impôt sur le revenu des particuliers	14 490	16 293	16 357
Taxe de vente au détail	10 390	10 843	9 964
Impôt sur les sociétés	6 450	7 456	5 852
Impôt-santé des employeurs	2 640	2 851	2 772
Taxes sur l'essence et les carburants	2 515	2 591	2 491
Autres impôts	1 020	1 167	1 030
Total des recettes fiscales	37 505	41 201	38 466
Gouvernement du Canada	5 295	5 098	5 778
Investissement dans les entreprises publiques (annexe 8)	2 320	2 291	1 959
Autres recettes	3 280	3 898	3 247
	48 400	52 488	49 450
Dépenses (annexes 2 et 3)			
Santé	18 087	18 416	17 921
Services sociaux	9 512	9 272	9 273
Éducation et formation	8 930	9 524	8 957
Intérêt sur la dette publique	9 190	8 729	8 607
Environnement, ressources et développement économique	4 940	5 728	6 230
Justice	1 698	1 835	1 720
Administration générale	1 363	1 355	1 467
Frais de restructuration (note 1)	610	1 595	2 180
	54 330	56 454	56 355
Réserve	650		
Déficit	6 580	3 966	6 905
Déficit accumulé			
Solde au début de l'exercice	108 769	108 769	101 864
Solde à la fin de l'exercice	115 349	112 735	108 769

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

1 Plan financier de l'exercice terminé le 31 mars 1998, conformément au budget de l'Ontario de 1997

Province de l'Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars	1998	1997
(en millions de dollars)		
Passif aux fins de la province		
Créditeurs et charges à payer (annexe 5)	12 686	11 766
Emprunts contractés aux fins de la province (notes 2 et 3)	101 982	98 392
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario (note 4)	2 245	2 135
Régimes de retraite (note 5)	8 062	8 188
Autres éléments de passif	1 247	984
Passif total aux fins de la province	126 222	121 465
Emprunts contractés pour Ontario Hydro (note 6, annexe 6)	2 885	3 140
	129 107	124 605
Actif financier		
Encaisse et placements temporaires (note 7)	5 414	5 681
Débiteurs (annexe 4)	3 666	2 852
Prêts en cours (note 8)	2 246	2 158
Autres éléments d'actif	417	543
Biens-fonds à vendre	271	307
Investissement dans les entreprises publiques (annexe 8)	1 473	1 155
Avances à Ontario Hydro, garanties par des obligations (note 6, annexe 6)	2 885	3 140
	16 372	15 836
Déficit accumulé	112 735	108 769

Passif éventuel (note 9)

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	1998	1997
Encaisse aux fins des opérations		
Déficit de l'exercice	(3 966)	(6 905)
Encaisse provenant des (servant aux) activités de dotation en capital		
Investissement dans les entreprises publiques	(318)	23
Encaisse provenant des (servant aux) activités de financement		
Emprunts contractés aux fins de la province	10 847	6 398
Emprunts remboursés aux fins de la province	(7 257)	(6 492)
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	110	(85)
	3 700	(179)
Autres postes	317	1 320
Diminution de l'encaisse et des placements temporaires	(267)	(5 741)
Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	5 681	11 422
Encaisse et placements temporaires à la fin de l'exercice	5 414	5 681

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

(tous les tableaux sont en millions de dollars)

1. Frais de restructuration

Les décisions prises par le gouvernement au cours de l'exercice conjuguées à l'examen des provisions aux fins de la restructuration applicables aux années antérieures ont entraîné les imputations suivantes :

Frais de restructuration		
pour l'exercice clos le 31 mars	1998	1997
Restructuration des services de santé	532 \$	970 \$
Provision pour les primes de départ nettes des employés	(159)	438
Restructuration des municipalités :		
Entente de subvention pour immobilisations de la Commission de transport de Toronto	829	—
Transfert de la responsabilité des routes	50	350
Coopératives d'habitation et logements à but non lucratif	23	150
Remaniement des services locaux	96	72
Besoins liés au transport	—	200
Restructuration - éducation	224	—
Total des frais de restructuration	1 595 \$	2 180 \$

Santé

En 1996-1997, le gouvernement a approuvé un plan de restructuration et de redistribution des services hospitaliers. En raison des instructions additionnelles de la Commission de restructuration des services de santé et des renseignements modifiés fournis par le secteur des hôpitaux, une provision supplémentaire de 532 millions de dollars est nécessaire pour l'exercice 1997-1998.

Primes de départ des employés

La réduction nette de 159 millions de dollars des frais associés aux primes de départ des employés de la fonction publique de l'Ontario en 1997-1998 découle des décisions de restructuration prises par le gouvernement au cours de l'exercice, qui ont été contrebalancées par une révision à la baisse des provisions pour les indemnités de départ inscrites en 1995-1996 et 1996-1997.

Restructuration des municipalités

Au cours de l'exercice écoulé, en raison des initiatives gouvernementales visant la restructuration du secteur municipal et des plus récentes informations sur la provision de l'exercice 1996-1997, les frais de restructuration ont augmenté de un milliard de dollars et comprennent les éléments suivants :

Ministère des Transports

- , 829 millions de dollars pour l'exonération des responsabilités qui incombent à la province en raison de l'annulation de l'entente de subvention pour immobilisations de la Commission de transport de Toronto/Ville de Toronto.
- , 50 millions de dollars de fonds additionnels mis à la disposition des municipalités pour les frais d'entretien associés au transfert de la responsabilité de certaines routes aux municipalités.

Ministère des Affaires municipales et du Logement

- , 23 millions de dollars de financement additionnel offert aux municipalités pour les réserves de capital aux fins des coopératives d'habitation et des logements à but non lucratif qui doivent être transférés aux municipalités.

Divers ministères

- , Augmentation de 96 millions de dollars de la provision relative aux coûts de retrait associés au remaniement des services locaux.

Éducation

Au cours de l'exercice écoulé, le gouvernement a pris un certain nombre de décisions à l'égard de la restructuration du secteur de l'éducation. Cela a donné lieu à une provision de 224 millions de dollars pour les coûts des primes de départ et d'autres coûts de restructuration associés à la fusion des conseils scolaires.

2. Emprunts contractés aux fins de la province

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux pour financer ses déficits et refinancer la dette arrivée à échéance. Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette en cours de la province, selon les devises, exprimée en dollars canadiens.

Emprunts contractés aux fins de la province**Au 31 mars**

Devise ¹	Dollars canadiens	Dollars améric.	Dollars austr.	Livres sterling	Yens japon.	Marks alem.	Francs franç.	Autres devises ²	Total 1998	Total 1997
Exercice financier exigible										
1998										7 381 \$
1999	3 899	1 461	921	—	118	—	—	96	6 495 \$	5 780
2000	3 712	3 041	387	—	528	462	—	—	8 130	8 177
2001	3 110	3 530	—	725	189	470	—	—	8 024	7 499
2002	4 179	1 316	136	—	1 739	—	—	283	7 653	7 667
2003	3 887	6 332	—	450	180	—	—	436	11 285	—
1-5 ans	18 787	15 680	1 444	1 175	2 754	932	—	815	41 587	36 504
6-10 ans	21 039	5 765	—	—	2 246	1 299	—	452	30 801	36 943
11-15 ans	10 618	—	—	—	—	—	1 510	—	12 128	11 420 ³
16-20 ans	1 293	—	—	—	138	—	—	—	1 431	3 755
21-25 ans	2 232	—	—	—	—	—	—	—	2 232	382
26-50 ans ⁴	13 803	—	—	—	—	—	—	—	13 803	9 388
Total	67 772	21 445	1 444	1 175	5 138	2 231	1 510	1 267	101 982 \$	98 392 \$
Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs ¹ au 31 mars sur les emprunts ci-dessus sont :										
1998	9,64 %	7,96 %	5,45 %	8,36 %	7,50 %	7,40 %	6,37 %	7,23 %	8,98 %	—
1997	9,80 %	7,79 %	4,51 %	8,35 %	7,37 %	7,04 %	6,59 %	6,77 %	—	8,98 %

Dettes payable à :	1998	1997
Investisseurs publics	69 329 \$	64 478 \$
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	13 822	14 049
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	11 358	12 209 ³
Régime de retraite des fonctionnaires	3 681	3 790
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	1 749	1 772
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 246	1 272
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	697	722
Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie	91	91
Régime de retraite de Ryerson	9	9
Total des emprunts contractés aux fins de la province	101 982 \$	98 392 \$

1 Les soldes et les taux d'intérêt ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats d'instruments dérivés, comme indiqué à la note 3.

2 Les autres devises comprennent : le franc suisse, le florin néerlandais, la couronne norvégienne et le dollar néo-zélandais.

3 Les chiffres des exercices 1997-1998 et 1996-1997 comprennent le reclassement de 79 millions de dollars de la rubrique « Autres éléments de passif » à la rubrique de la dette du « Régime de pensions du Canada ».

4 L'échéance la plus longue est le 1^{er} mars 2045.

La juste valeur des émissions vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur en ayant recours à des flux monétaires actualisés et d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation, ainsi que du montant et du calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

Les emprunts contractés aux fins de la province au 31 mars 1998, évalués à leur juste valeur, sont estimés à 121,6 milliards de dollars (111,4 milliards de dollars en 1997). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 102 milliards de dollars (98,3 milliards de dollars en 1997), en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt gouvernant la dette émise, et en raison de la fluctuation des taux de change. La juste valeur des emprunts ne tient pas compte de l'impact des contrats d'instruments dérivés qui s'y rapportent.

3. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Pour être en mesure d'emprunter de la manière la plus économique possible, la province émet des instruments d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Cette participation aux marchés financiers mondiaux comporte certains risques. Par conséquent, la province a recours à des stratégies de gestion prudente du risque et se conforme à de stricts critères en matière de risque. La province a recours à une diversité de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés («instruments dérivés»).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers, dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et pour minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales, dans le cadre desquelles la province convient d'échanger avec une autre entité des flux de trésorerie en fonction d'une ou de plusieurs valeurs nominales durant une période de temps donnée, afin de compenser des obligations qu'elles a contractées et qu'elle convertit ainsi en des obligations aux caractéristiques plus souhaitables. Parmi les autres instruments dérivés utilisés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Le risque de change est le risque que les frais de service de la dette et les paiements de principal varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de minimiser le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. Les politiques actuelles de la province limitent la position non couverte de change à 5 % de la dette totale aux fins de la province (dette émise aux fins de la province plus les dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario et autres éléments de passif). À la fin de l'exercice, 0,5 % (0,7 % en 1997) de cette dette était dans une position non couverte, la plupart du risque de change étant en dollars américains.

Le risque de taux est le risque de voir les frais de service de la dette varier si les taux d'intérêt changent. La province réduit les risques qu'elle prend face aux fluctuations des taux d'intérêt en concluant des contrats dérivés qui ont pour effet de convertir les paiements d'intérêt à taux flottant en paiements à taux d'intérêt fixe. La politique en vigueur permet que la dette à taux flottant non couverte (déduction faite des réserves de liquidité) atteigne un maximum de 20 % de la dette totale aux fins de la province. À la fin de l'exercice, 2,4 % de la dette totale aux fins de la province était à taux flottant, déduction faite des réserves de liquidité. Ce pourcentage était de 3,4 % en 1997.

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité (soit l'encaisse et les placements temporaires (note 7)) à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs de trésorerie et lui donneront une certaine flexibilité quant au calendrier de ses émissions de titres. Toujours dans le but de réduire le risque d'illiquidité, la province a obtenu auprès d'un consortium bancaire, mettant en cause 40 banques à l'échelle mondiale, des marges de crédit de 1,3 milliard de dollars américains (2,5 milliards de dollars américains en 1997) dont elle ne s'était pas servie au 31 mars 1998.

Le tableau suivant démontre les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 1998, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des mouvements de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés

Au 31 mars

Échéance au cours de l'exercice	1999	2000	2001	2002	2003	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 1998	Total 1997
Crédit croisé	3 791 \$	5 862	5 597	5 862	7 974	13 127	1 648	43 861 \$	45 500 \$
Échange de taux d'intérêt	1 351	4 112	4 305	3 610	8 357	13 341	250	35 326	37 233
Contrats de change à terme	1 677	—	—	—	—	—	—	1 677	2 496
Options	285	—	60	—	—	—	—	345	1 517
Contrats à terme normalisé	570	297	—	—	—	—	—	867	1 235
Contrats de garantie de taux d'intérêt	200	—	—	—	—	—	—	200	925
Total	7 874 \$	10 271	9 962	9 472	16 331	26 468	1 898	82 276 \$	88 906 \$

18 COMPTES PUBLICS DE 1997-1998

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau ci-dessous indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 1998.

Risque de crédit des instruments dérivés			
Au 31 mars		1998	1997
Contrats de taux d'intérêt :	Échanges	873 \$	435 \$
	Autres ¹	6	5
Contrats de change :	Échanges	2 128	1 666
	Autres ¹	5	11
Risque de crédit brut		3 012 \$	2 117 \$
Moins : conventions de positionnement ²		(2 674)	(1 900)
Risque de crédit net ³		338 \$	217 \$

1 La rubrique «Autres» comprend le risque de crédit lié aux contrats d'option, aux contrats à terme normalisé, aux contrats de garantie de taux d'intérêt et aux contrats de change à terme.

2 Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente.

3 Au 31 mars 1998, la province avait également conclu des contrats dérivés comportant une perte non réalisée de 2,2 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 1997), laquelle n'a pas été comprise dans le «Risque de crédit net». L'ajout de ce montant porterait la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés à une obligation nette de 1,9 milliard de dollars (2 milliards de dollars en 1997).

La province limite le risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant des conventions de positionnement avec pour ainsi dire toutes ses contreparties, ce qui lui permet de respecter ses contrats dérivés, sur une base nette, en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la province si chacune de ses contreparties manquait à ses engagements au même moment. Le risque de crédit net tient compte des facteurs atténuants de ces conventions de positionnement.

La province gère également son risque de crédit en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit et de risque et en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité. Toutes les contreparties avec lesquelles la province fait des échanges ont une cote de solvabilité de «A-» ou supérieure. À la fin de l'exercice, 96 % (96 % en 1997) de la valeur nominale des échanges en cours mettaient en cause des établissements financiers dont la cote était de «AA-» ou supérieure. Pour les opérations sur le marché monétaire et de contrats de change, les contreparties doivent avoir au moins une moyenne de R1 selon la Dominion Bond Rating Service ou un classement A-1 selon Standard and Poor's ou P-1 selon Moody's.

Au 31 mars 1998, les plus importantes concentrations de risque de crédit de la province étaient associées à quatre contreparties dont la cote était de « AA- » ou supérieure, chacune représentant plus de 10 % du risque de crédit net. Si la province se retrouvait dans l'obligation de remplacer tous ces contrats d'échange avec ces quatre contreparties, il lui en coûterait des sommes nettes de 116 millions de dollars, 61 millions de dollars, 38 millions de dollars et 37 millions de dollars respectivement.

4. Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario

La Caisse d'épargne de l'Ontario accepte les dépôts du grand public, du gouvernement et d'autres organismes publics, dépôts faisant partie du Trésor et représentant un passif direct pour la province. L'Office ontarien de financement exploite la Caisse en tant qu'agent du ministre des Finances.

5. Régimes de retraite

Passif découlant des régimes de retraite		
Au 31 mars	1998	1997
Obligation au titre des prestations de retraite	63 438 \$	58 056 \$
Moins : actif net des caisses de retraite	(66 694)	(58 959)
Redressements (voir ci-après)	4 027	3 516
Gains actuariels non amortis	7 291	5 575
Passif découlant des régimes de retraite	8 062 \$	8 188 \$

Les redressements qui ont été effectués pour ce qui est du tableau ci-dessus visaient i) à redresser les montants déclarés par les régimes de retraite au 31 décembre en fonction de l'exercice de la province se terminant le 31 mars; ii) à tenir compte des gains actuariels et des coûts d'amélioration des régimes qui ne sont pas attribuables à la province; et iii) à tenir compte des cotisations aux régimes de retraite à verser par la province, qui sont comptabilisées dans l'actif des régimes de retraite.

Charge de retraite		
pour l'exercice clos le 31 mars	1998	1997
Charge au titre des prestations de retraite	2 402 \$	2 176 \$
Rajustement pour régimes de retraite supplémentaires	473	—
Amortissement des gains actuariels	(731)	(537)
Cotisations salariales	(820)	(828)
Intérêt sur le passif découlant des régimes de retraite	33	216
Total des charges de retraite	1 357 \$	1 027 \$

Les gains actuariels sont amortis sur une période allant de 11 à 13 ans. Selon les hypothèses les plus probables du gouvernement, le taux d'inflation futur servant aux calculs relatifs aux régimes de retraite est de 3 %.

Généralités

Le gouvernement provincial répond de plusieurs régimes de retraite. Les plus importants sont le Régime de

retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Ces trois régimes de retraite sont des régimes à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants et le gouvernement provincial versent aux régimes des cotisations égales qui représentent de sept à neuf pour cent du salaire des participants.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi. Ces évaluations, effectuées au moins tous les trois ans, sont basées sur des estimations plus prudentes que les hypothèses annuelles les plus probables utilisées aux fins des états financiers. En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les gains et les pertes postérieurs au 1^{er} janvier 1993, établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi, doivent être partagés à parts égales entre les partenaires.

Par ailleurs, la province s'est également engagée à effectuer des versements supplémentaires sur une période de 40 ans afin d'éliminer le passif non capitalisé des trois régimes constaté par les évaluations légales du 1^{er} janvier 1990, tel qu'illustré ci-après :

Engagements de cotisations**Au 31 mars**

1999	633 \$
2000	618
2001	663
2002	700
2003	731
2004 et par la suite	37 513
Total des engagements de cotisations	40 858 \$

Modifications du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Au cours de l'année, la province a approuvé le projet de modification du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario visant à instaurer des possibilités de retraite anticipée et à apporter d'autres améliorations des prestations. En avril 1998, une entente a été conclue avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour que le programme Facteur 85 soit mis en oeuvre durant la période de juin 1998 à décembre 2002, et qu'un changement soit apporté à la formule d'intégration du Régime de pensions du Canada, ayant pour effet de relever les rentes. L'incidence des modifications est intégrée aux charges de retraite comme suit : 757 millions de dollars du coût total imputé à la province sont comptabilisés dans les charges de retraite de 1997-1998, les 250 millions de dollars restants étant affectés aux charges de retraite de 1996-1997 (reclassement à partir des frais de restructuration).

En outre, la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont conclu une entente visant à éliminer le passif non capitalisé de 8,4 milliards de dollars du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, en ayant recours aux gains de capitalisation devant résulter des évaluations actuarielles légales du 1^{er} janvier 1998 et 1999. Ces gains réalisés jusqu'au 1^{er} janvier 1999 devraient, selon toute vraisemblance, suffire à éliminer le passif non capitalisé. Les paiements seront maintenus jusqu'à ce que toutes les évaluations aient été déposées, et la province aura droit à un remboursement en cas d'excédent de cotisation au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario après le 1^{er} janvier 1999.

Lorsque le passif non capitalisé aura été éliminé, il est prévu que les cotisations précisées dans le tableau précédent seront réduites comme suit : réduction de 110 millions de dollars des cotisations pour l'exercice clos le 31 mars 1999; 459 millions de dollars en l'an 2000; 495 millions de dollars en 2001; 523 millions de dollars en 2002; 545 millions de dollars en 2003; et 30,9 milliards de dollars en 2004 et par la suite, pour une réduction totale de 33 milliards de dollars.

Régimes de retraite supplémentaires

Avant 1992, les participants aux régimes de retraite financés par la province recevaient une rente fondée sur la totalité de leurs gains. Toutefois, des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (fédérale) en 1992 limitent le montant des gains sur lesquels peuvent être fondées les prestations de retraite provenant de régimes de retraite enregistrés. C'est ainsi que, afin de procurer aux participants à ces régimes de retraite les mêmes avantages dont ils pouvaient se prévaloir avant cette modification, des régimes de retraite supplémentaires ont été créés. Le passif contracté en vertu de ces régimes n'avait pas été comptabilisé au cours des années précédentes; il a été comptabilisé en 1997-1998, tel que décrit ci-après.

La convention de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario est un régime supplémentaire issu d'une entente entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, visant à accorder des prestations de retraite supplémentaires aux participants au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Ainsi, un passif découlant des régimes de retraite de 451 millions de dollars assorti de charges de retraite compensatoires est intégré aux états financiers de 1997-1998, conformément à la convention de retraite du 31 mars 1998.

Le compte des prestations supplémentaires du Régime de retraite des fonctionnaires a pour objet de fournir aux participants au Régime de retraite des fonctionnaires la possibilité d'accumuler des prestations de retraite supplémentaires. Ainsi, un passif découlant des régimes de retraite de 22 millions de dollars assorti de charges de retraite compensatoires est intégré aux états financiers de 1997-1998, conformément au compte des prestations supplémentaires du Régime de retraite des fonctionnaires du 31 mars 1998.

Autres régimes

La province tient des comptes auprès du Trésor pour des caisses de retraite et d'autres prestations connexes relativement à la Caisse de retraite des juges provinciaux et au compte des prestations supplémentaires des sous-ministres. Les obligations en matière de prestations de retraite à ces fonds se chiffrent à 341 millions de dollars (324 millions de dollars en 1997) et sont comprises dans la rubrique «Autres éléments de passif».

6. Ontario Hydro

La nature d'Ontario Hydro et sa comptabilisation dans les états financiers

Ontario Hydro est le plus grand organisme de la province. Exerçant ses activités dans le cadre de la *Loi sur la Société de l'électricité*, Ontario Hydro jouit de vastes pouvoirs pour produire, transporter et distribuer de l'énergie électrique partout en Ontario.

En vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité*, les recettes de la société sont affectées aux coûts d'exploitation, y compris à une provision pour le remboursement de la dette. Tout montant résiduel est gardé en réserve pour compenser des frais futurs et rembourser la dette et ne peut pas être distribué à la province sans modification de la *Loi sur la Société de l'électricité*. Étant donné qu'il n'y a pas d'avoir à distribuer à la province, les présents états financiers ne mentionnent ni l'avoir ni le bénéfice ou la perte résultant de l'exploitation d'Ontario Hydro. Les états financiers d'Ontario Hydro pour l'exercice clos le 31 décembre 1997 sont reproduits au volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

Renseignements financiers sommaires d'Ontario Hydro

Au 31 décembre 1997, les états financiers d'Ontario Hydro indiquaient un actif de 39 milliards de dollars et des recettes de 8,9 milliards de dollars pour l'exercice financier. Ontario Hydro déclarait une perte nette de 6,3 milliards de dollars et un déficit accumulé de 4,5 milliards de dollars. La perte nette d'Ontario Hydro découle principalement d'une radiation générale de l'ordre de 6,6 milliards de dollars. Il s'agit notamment de coûts futurs associés à l'amélioration du rendement nucléaire, et d'autres frais connexes comme l'énergie de remplacement et les intérêts.

Emprunts contractés pour Ontario Hydro

Les avances consenties à Ontario Hydro et les emprunts contractés pour son compte, selon l'État de la situation financière de la province, désignent des sommes empruntées au nom d'Ontario Hydro. La province avait émis les titres dont elle avait avancé le produit à Ontario Hydro en échange d'obligations de la société ayant les mêmes modalités. Ces opérations ainsi que le remboursement et le coût du service de la dette qui en résultent font partie d'un mode de financement différent et ne s'inscrivent pas dans le cadre du plan budgétaire de la province. Le coût du service de la dette et les sommes recouvrées s'y rapportant se contrebalancent et ne sont pas comptabilisés séparément dans les états financiers. Les avances et les dettes contractées sont exprimées en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les précisions sur les emprunts contractés pour Ontario Hydro sont fournies à l'annexe 6.

Garanties provinciales de la dette d'Ontario Hydro

Au 31 mars 1998, la province avait garanti des débentures, obligations et billets d'Ontario Hydro s'élevant à 27,8 milliards de dollars (29 milliards de dollars en 1997).

Autres opérations avec Ontario Hydro

Au cours de l'exercice, Ontario Hydro a versé à la province des commissions de garantie sur la dette de 156 millions de dollars (162 millions de dollars en 1997).

Pour l'exercice clos le 31 mars 1998, Ontario Hydro a dû payer 116 millions de dollars (118 millions de dollars en 1997) en frais de location d'eau pour la production de l'énergie hydro-électrique.

La province et ses organismes achètent l'énergie à Ontario Hydro au taux du marché.

Changements apportés dans l'industrie et dette insurmontable d'Ontario Hydro

Le 6 novembre 1997, le gouvernement a publié un livre blanc intitulé «La voie du changement : pour un marché concurrentiel de l'électricité et des emplois en Ontario», traitant de la restructuration et de la mise en place d'un réseau électrique entièrement concurrentiel en Ontario d'ici l'an 2000. À cet égard, le gouvernement a présenté un projet de loi le 9 juin 1998 portant sur les changements à apporter à Ontario Hydro et au secteur de l'électricité.

Le gouvernement propose de restructurer Ontario Hydro en quatre sociétés distinctes. Deux nouvelles sociétés commerciales, la Société de production d'électricité de l'Ontario et la Société des services d'électricité de l'Ontario, prendraient respectivement en charge les biens de production d'électricité d'Ontario Hydro et les autres entreprises d'électricité. C'est à la Société financière Ontario Hydro qu'incomberaient la responsabilité, le service et le remboursement de la dette garantie par la province ainsi que les autres obligations qui lui seraient confiées. La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, n'étant pas mandataire de la Couronne, assurerait la gestion impartiale du marché de l'électricité.

Le livre blanc précise que, en l'absence de dispositions spéciales, la liberté d'accès au marché de l'électricité de l'Ontario pourrait, en raison de l'existence de la dette insurmontable, accroître le risque lié à la garantie provinciale de la dette d'Ontario Hydro, aux dépens du gouvernement et des contribuables. Le livre blanc définit la dette insurmontable comme étant «toute dette dont Ontario Hydro ne serait pas en mesure d'assurer le service en tant qu'entreprise commerciale dans un marché concurrentiel».

En outre, le livre blanc reconnaît la nécessité de redonner à Ontario Hydro ainsi qu'à ses sociétés restructurées les moyens d'évoluer dans un environnement concurrentiel. Afin de placer les nouvelles sociétés proposées dans une situation financière saine, de favoriser la discussion publique sur la dette potentiellement insurmontable et les options envisageables, et de gérer le risque que présente la garantie provinciale de la dette d'Ontario Hydro pour le gouvernement et les contribuables, le gouvernement a élaboré un plan en six étapes comportant les mesures concrètes suivantes : veiller à ce que les nouvelles sociétés commerciales fonctionnent de manière aussi efficiente que possible, de façon à accorder la priorité à la résolution de tout problème lié à la dette insurmontable, grâce à des économies sur le plan des coûts; encourager les nouvelles sociétés commerciales à rechercher des possibilités de partenariats avec le secteur privé et les services publics municipaux; affecter tous les paiements tenant lieu d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le capital effectués par les nouvelles sociétés restructurées et les services publics municipaux au remboursement de toute dette insurmontable; réduire progressivement la garantie provinciale sur toute nouvelle dette d'ici l'an 2000; au besoin, établir des frais de transition qui seront affectés à la dette insurmontable non éliminée par d'autres moyens; et doter les nouvelles sociétés commerciales de structures financières acceptables découlant du processus de restructuration, par l'entremise d'un échange de dettes contre un droit sur l'actif.

Le calcul de la dette insurmontable comporte nombre de variables et dépend fortement des variations d'hypothèses, et plus particulièrement des prix et des ventes futurs d'électricité. Le rapport de 1996 du Comité consultatif sur la concurrence au sein de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (le Comité MacDonald) a estimé qu'une réduction de la dette existante d'Ontario Hydro de l'ordre de 15 milliards de dollars serait nécessaire pour assurer la restructuration d'Ontario Hydro en fonction de paramètres plus commerciaux, et pour compenser les éléments d'actif irrécouvrables. Dans les états financiers de la province de 1996-1997, il est indiqué qu'Ontario Hydro avait, à des fins de discussions stratégiques, estimé à 16 milliards de dollars sa dette insurmontable possible. Ces données estimatives avaient été établies avant l'annonce du plan en six étapes du gouvernement.

Conjointement avec Ontario Hydro, le gouvernement et ses conseillers préparent une nouvelle estimation de la dette insurmontable éventuelle, tandis que l'on met en oeuvre le plan en six étapes et que le nouveau marché s'établit. On vise notamment à déterminer la valeur des entreprises qui succéderont à Ontario Hydro dans un marché concurrentiel. On s'attend à ce que l'évaluation soit terminée à l'automne et à ce qu'elle comprenne une estimation actualisée du montant de la dette insurmontable.

7. Encaisse et placements temporaires

Encaisse et placements temporaires		
Au 31 mars	1998	1997
Encaisse	(1 029) \$	(1 413) \$
Placements temporaires	7 295	7 544
Moins : actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	(852)	(450)
	6 443	7 094
Total de l'encaisse et des placements temporaires	5 414 \$	5 681 \$

La juste valeur des placements temporaires était de 6,1 milliards de dollars au 31 mars 1998 (7,1 milliards de dollars en 1997), déduction faite de l'actif vendu dans le cadre des engagements de rachat. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties, par laquelle le vendeur s'engage à racheter un titre à un prix et une date déterminés.

8. Prêts en cours

Prêts en cours		
Au 31 mars	1998	1997
Entreprises publiques	1 624 \$	1 648 \$
Administrations municipales	140	71
Autres	482	439
Total des prêts en cours	2 246 \$	2 158 \$

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les présents états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Bien que cette méthode ne requière aucunement l'élimination des soldes entre organismes, les prêts en cours contractés par les entreprises publiques (ainsi que

le solde débiteur correspondant figurant aux états financiers des entreprises publiques) ont été éliminés au cours des années antérieures. À compter du 31 mars 1998, ces soldes ne sont plus éliminés. Cette modification ne se répercute nullement sur le déficit courant ou accumulé, mais augmente de 1,6 milliard de dollars le solde des prêts en cours en date du 31 mars 1998 (1,6 milliard de dollars en 1997), assorti d'une diminution du solde correspondant au poste «Investissement dans les entreprises publiques».

9. Passif éventuel

Obligations garanties par la province					
Au 31 mars	1998	1998	1998	1997	1997
	Maximum autorisé	En cours	Provision	En cours	Provision
Déventures, obligations et billets - Ontario Hydro	27 772 \$	27 772 \$	— \$	29 027 \$	— \$
Prêts garantis	2 884	2 774	953	2 633	1 001
Autres	239	129	—	126	—
Total	30 895 \$	30 675 \$	953 \$	31 786 \$	1 001 \$

La provision pour les prêts garantis a été établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et fait partie des charges à payer pour les paiements de transfert (annexe 5).

Société de logement de l'Ontario — Ententes d'assurance-prêts

La Société de logement de l'Ontario (SLO) a conclu des ententes d'assurance-prêts avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) touchant les prêts hypothécaires qui grèvent les immeubles subventionnés dans le cadre de divers programmes de logement à but non lucratif administrés par le ministère des Affaires municipales et du Logement. En vertu de ces ententes, la SCHL assure les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés, aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux fins de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la rénovation de logements. L'assurance est souscrite par la SCHL, mais la SLO est redevable à la SCHL de tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires grevant des immeubles subventionnés entièrement par la province; la SLO doit également assumer sa part des frais nets occasionnés par le défaut de paiement de prêts grevant des immeubles subventionnés conjointement par la SCHL et la province. Toutes dépenses engagées par la SLO seront remboursées par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

En cas de défaut de paiement d'un prêt, la SLO peut soit remédier au défaut de paiement, soit faire l'acquisition des logements et se charger du remboursement du prêt. En pareils cas, la part de la SLO pour ce qui est des immeubles subventionnés entièrement par la province est de 100 % du montant net des frais liés aux prêts en souffrance, et elle est d'environ 70 % du montant net de ces frais pour ce qui est des immeubles subventionnés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Au 31 décembre 1997, les emprunts hypothécaires en cours sur les projets financés par la province étaient de 5,6 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars en 1996) et la part provinciale des prêts hypothécaires en cours sur les projets à financement conjoint était de 1,9 milliard de dollars (2 milliards de dollars en 1996). Étant donné que la province offre des subventions de fonctionnement pour veiller à ce que tous les versements hypothécaires soient remis lorsqu'il y a lieu, un manquement est improbable. Il n'y a eu jusqu'ici aucune demande de règlement dans le cadre de ces ententes d'assurance-prêts.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 30 s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrat, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

10. Engagements

La nature des activités du gouvernement mène à de longs contrats et des obligations de plusieurs années. Les engagements majeurs pouvant être raisonnablement estimés sont résumés ainsi :

Engagements		
Au 31 mars	1998	1997
Paielements de transfert	3 674 \$	2 759 \$
Locations à bail	932	1 032
Contrats de construction	627	889
Autres	321	193
Total des engagements	5 554 \$	4 873 \$

Le tableau suivant offre un sommaire de l'information présentée ci-dessus concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations en vertu des engagements à chaque exercice, de 1999 à 2003 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2004 et subséquemment.

Annexe des paiements minimums**Au 31 mars 1998**

Paielements minimums exigés en :	Paielements de transfert	Locations à bail	Contrats de construction	Autres	Total
1999	1 408 \$	191 \$	369 \$	269 \$	2 237 \$
2000	1 135	168	219	27	1 549
2001	1 112	142	39	25	1 318
2002	10	106	—	—	116
2003	9	83	—	—	92
2004 et par la suite	—	242	—	—	242
Total	3 674 \$	932 \$	627 \$	321 \$	5 554 \$

11. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des comptes en fiducie sous administration est fournie ci-dessous.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail¹		
Au 31 décembre	1997	1996
Actif	8 721 \$	7 872 \$
Passif	16 778	18 332
Passif non provisionné	(8 057)	(10 460)
Recettes	3 422	3 321
Dépenses	2 804	2 889
Recettes nettes de fonctionnement	618	432
Modifications sanctionnées par le projet de loi 99	1 785	—
Excédent	2 403	432
Passif non provisionné, au début de l'année	(10 460)	(10 892)
Passif non provisionné, à la fin de l'année	(8 057) \$	(10 460) \$

Autres fonds en fiducie		
Au 31 mars 1998	Actif	Passif
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario ²	1 011 \$	959 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	47 \$	109 \$
Au 31 décembre 1997		
Société ontarienne d'assurance-dépôts	3 \$	53 \$

1 Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), anciennement la Commission des accidents du travail.

2 Le 28 novembre 1997, les fonctions de tuteur et de curateur publics ainsi que de comptable de la Cour de l'Ontario ont été fusionnées. Les chiffres de ces entités étaient présentés séparément en 1996-1997.

Les plus récents états financiers des comptes en fiducie sous administration d'une certaine importance sont reproduits dans le volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

12. Comptabilité pour l'an 2000

L'avènement de l'an 2000 soulève la question de la compatibilité des systèmes informatiques utilisant deux chiffres au lieu de quatre pour désigner une année. Il se pourrait fort bien que ces systèmes ne fonctionnent pas comme prévu avant, pendant ou après le 1^{er} janvier 2000. Sans une résolution adéquate de ce problème, les répercussions sur le cours normal des opérations de la province pourraient prendre la forme d'erreurs mineures ou entraîner une défaillance majeure du système.

Le gouvernement a mis sur pied le Bureau de gestion du projet «An 2000», qui a pour mandat de mettre au point une stratégie uniforme à l'échelle du gouvernement en vue de l'an 2000 et de coordonner et d'appuyer les efforts déployés par les ministères pour se préparer à l'an 2000. Ce bureau a établi des projets prioritaires et l'ordre dans lequel les activités doivent se dérouler. Il surveille les progrès réalisés au sein du gouvernement et fournit régulièrement des rapports aux principaux comités sur la technologie de l'information, aux sous-ministres et aux ministres. De plus, il partage les meilleures pratiques, assure la liaison avec d'autres territoires et se penche sur les besoins communs, tels que les ressources techniques et financières et les achats.

Les coûts inhérents à la résolution des problèmes potentiels par la modification, le remplacement, ou le retrait d'éléments importants des systèmes informatiques ne devraient pas avoir d'effet négatif notable sur la situation financière de la province. Selon les estimations actuelles, ces coûts devraient atteindre entre 200 et 400 millions de dollars. Ces coûts sont comptabilisés au cours de la période où les dépenses sont engagées.

Afin de réduire les possibilités d'une défaillance du système, le Bureau de gestion du projet «An 2000» est en train d'élaborer une stratégie visant à assurer la poursuite des activités des ministères, qui sera adoptée conjointement avec les plans d'urgence déjà en place pour la plupart des systèmes d'exploitation clés.

Malgré les efforts du gouvernement visant à éliminer ce problème, on ne peut affirmer avec certitude que tous les aspects de la transition vers l'an 2000 touchant le gouvernement, notamment en ce qui a trait aux organismes du secteur parapublic, aux fournisseurs et aux autres tierces parties, seront entièrement résolus.

13. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 1998.

Annexes aux états financiers

	Page
Annexe 1 Recettes	32
Annexe 2 Dépenses	33
Annexe 3 Dépenses par ministère	34
Annexe 4 Débiteurs	35
Annexe 5 Crédoiteurs et charges à payer	35
Annexe 6 Emprunts contractés pour Ontario Hydro	36
Annexe 7 Entreprises publiques et organismes de services du gouvernement	37
Annexe 8 Investissement dans les entreprises publiques	38

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Recettes

	Budget 1998	Chiffres réels 1998	Chiffres réels 1997
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	14 490	16 293	16 357
Taxe de vente au détail	10 390	10 843	9 964
Impôt sur les sociétés	6 450	7 456	5 852
Impôt-santé des employeurs	2 640	2 851	2 772
Taxe sur l'essence	1 970	2 028	1 951
Taxe sur les carburants	545	563	540
Droits de cession immobilière	450	565	444
Taxe sur le tabac	415	425	356
Autres	155	177	230
	37 505	41 201	38 466
Gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	4 205	3 970	4 814
Travaux d'infrastructure Canada/Ontario	201	116	142
Tempête de verglas	—	212	—
Logement social	476	387	341
Expansion du bilinguisme	48	49	44
Réadaptation professionnelle	64	53	65
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	59	59	59
Accord sur les services sociaux dispensés aux Indiens	—	87	128
<i>Loi nationale sur la formation</i>	—	—	37
Autres	242	165	148
	5 295	5 098	5 778
Recettes de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 8)	2 320	2 291	1 959
Autres recettes			
Droits de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules	805	820	816
Autres droits et permis	625	616	624
Ventes et locations	445	582	543
Recettes de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	525	506	520
Remaniement des services locaux - Remboursement des dépenses ¹	—	519	—
Redevances	225	286	264
Amendes et pénalités	90	174	157
Divers	565	395	323
	3 280	3 898	3 247
Total des recettes	48 400	52 488	49 450

¹ La responsabilité d'un certain nombre de programmes a été transférée aux municipalités le 1^{er} janvier 1998. La province continue toutefois d'assurer la prestation de certains de ces programmes au nom des municipalités, en attendant leur transfert effectif. Les montants reçus ou exigibles de la part des municipalités liés au remboursement à la province des dépenses engagées en leur nom dans le cadre de ces programmes sont comptabilisés à titre de recettes.

Province de l'Ontario

Annexe 2 : Dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	1998	1997
Traitements et salaires	3 267	3 502
Avantages sociaux	770	804
Transports et communications	349	324
Services	1 768	1 695
Fournitures et matériel	584	571
Acquisition/Construction de biens immobiliers	1 072	975
Paievements de transfert	36 401	36 244
Intérêt sur la dette	8 729	8 607
Restructuration (note 1)	1 595	2 180
Régimes de retraite (note 5)	1 357	1 027
Autres opérations	562	426
Total des dépenses	56 454	56 355

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Dépenses par ministère

	Budget 1998	Chiffres réels 1998	Chiffres réels 1997
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)			
Ministère			
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	450	465	474
Procureur général	707	687	658
Commission de régie interne	119	113	124
Affaires civiques, Culture et Loisirs	284	287	311
Services sociaux et communautaires	7 868	8 080	8 081
Consommation et Commerce	94	92	123
Développement économique, Commerce et Tourisme	201	251	256
Éducation et Formation	8 185	8 305	8 024
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (note 5)	745	1 443	933
Environnement et Énergie	344	255	382
Bureaux du corps exécutif	13	14	13
Finances	724	866	453
Intérêt sur la dette publique	9 190	8 729	8 607
Santé	18 537	18 959	18 905
Affaires intergouvernementales	4	5	4
Travail	106	87	103
Secrétariat du Conseil de gestion	399	413	1 302
Régimes de retraite des fonctionnaires/du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (note 5)	145	(86)	94
Affaires municipales et Logement	2 351	2 640	2 919
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	21	21	30
Richesses naturelles	394	614	450
Développement du Nord et Mines	234	235	220
Office des affaires francophones	2	2	2
Bureau de la ministre déléguée à la condition féminine	20	18	14
Solliciteur général et Services correctionnels	1 108	1 184	1 165
Transports	1 905	2 775	2 708
Fonds de prévoyance ¹	380	—	—
Économies de fin d'exercice ¹	(200)	—	—
Total des dépenses	54 330	56 454	56 355

¹ Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	1998	1997
Impôts	2 717	2 430
Paiements de transfert	1 354	1 076
Autres débiteurs	711	608
	4 782	4 114
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 891)	(1 440)
	2 891	2 674
Gouvernement du Canada	459	178
Remaniement des services locaux	316	—
Total des débiteurs	3 666	2 852

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Créiteurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	1998	1997
Paiements de transfert	3 430	4 025
Intérêt sur la dette publique	2 723	2 238
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 548	1 546
Restructuration	3 130	2 287
Autres	1 602	1 346
Recettes reportées	222	245
Couverture reportée	31	79
Total des créiteurs et charges à payer	12 686	11 766

Province de l'Ontario

Annexe 6 : Emprunts contractés pour Ontario Hydro

Au 31 mars				
(en millions de dollars)				
Devise :	Dollars canadiens	Dollars américains	1998	1997
Exercice financier exigible				
1999	—	137	137	—
2000	—	—	—	—
2001	500	—	500	500
2002	500	—	500	500
2003	—	—	—	—
1 - 5 ans	1 000	137	1 137	1 000
6 - 10 ans	508	—	508	119
11 - 15 ans	1 240	—	1 240	1 629
16 - 20 ans	—	—	—	392
	2 748	137	2 885	3 140
Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs sur les emprunts ci-dessus sont :				
1998	11,47 %	11,75 %	11,48 %	—
1997	11,47 %	12,78 %	—	11,63 %
Dette payable à :			1998	1997
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada			2 748	2 748
Investisseurs publics			137	392
Total des emprunts contractés pour Ontario Hydro			2 885	3 140

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Entreprises publiques et organismes de services du gouvernement¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles
Agence ontarienne des eaux	Environnement et Énergie
Commission des parcs du Niagara	Développement économique, Commerce et Tourisme
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord et Mines
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Développement économique, Commerce et Tourisme
Régie des alcools de l'Ontario	Consommation et Commerce
Société des casinos de l'Ontario	Développement économique, Commerce et Tourisme
Société des loteries de l'Ontario	Développement économique, Commerce et Tourisme
Société d'investissement dans les transports de l'Ontario	Transports
Sociétés de développement	Développement économique, Commerce et Tourisme
Organismes de services du gouvernement	
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société ontarienne de l'aérospatiale ²	Développement économique, Commerce et Tourisme
Action Cancer Ontario ³	Santé
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	Affaires civiques, Culture et Loisirs
Office ontarien de financement	Finances
Société de logement de l'Ontario	Affaires municipales et Logement
Société de la Place Ontario	Développement économique, Commerce et Tourisme
Société immobilière de l'Ontario	Secrétariat du Conseil de gestion
Régie des transports en commun de la région de Toronto (Réseau GO)	Transports
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ⁴	Finances

1 Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes de la Couronne figurent aux *Comptes publics de l'Ontario*, volume 2.

2 La Société ontarienne de l'aérospatiale a été dissoute le 8 mai 1998 et son actif et son passif ont été transférés à la province de l'Ontario.

3 Action Cancer Ontario – anciennement la Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer.

4 La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est devenue une société de la Couronne le 1^{er} novembre 1997.

Remarque : Les chiffres de l'Institut ontarien du cancer ne sont plus consolidés séparément dans l'entité comptable.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Investissement dans les entreprises publiques

Pour l'exercice clos à la date indiquée (en millions de dollars)	Agence de foresterie du parc Algonquin 31 mars 1998	Sociétés de développement 31 mars 1998	Régie des alcools de l'Ontario 31 mars 1998	Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto 31 mars 1998	Commission des parcs du Niagara 31 octobre 1997
Actif					
Encaisse/placements temporaires	3,0	30,1	19,0	2,1	13,4
Débiteurs	3,2	1,4	12,4	2,9	2,2
Stocks	0,4	—	193,4	0,3	4,0
Charges payées d'avance	—	—	5,8	0,4	—
Placements à long terme	—	54,0	—	—	—
Immobilisations	1,6	14,9	133,0	155,2	92,0
Autres éléments d'actif	1,7	—	—	3,8	—
Total de l'actif	9,9	100,4	363,6	164,7	111,6
Passif					
Emprunts bancaires	—	—	—	—	—
Créditeurs	0,7	11,4	179,2	5,4	4,5
Billets à payer	—	—	—	—	—
Recettes reportées	1,3	—	—	4,0	—
Passif à long terme	—	—	—	147,7	1,8
Autres éléments de passif	1,0	—	—	—	—
Total du passif	3,0	11,4	179,2	157,1	6,3
Actif net	6,9	89,0	184,4	7,6	105,3
Recettes					
Recettes tirées des opérations	15,5	44,5	2 160,8	26,6	28,8
Transferts provenant du gouvernement	—	—	—	—	—
Total des recettes	15,5	44,5	2 160,8	26,6	28,8
Dépenses					
Dépenses des opérations	15,4	9,5	1 415,9	27,4	20,1
Impôts provinciaux	—	—	—	—	—
Total des dépenses	15,4	9,5	1 415,9	27,4	20,1
Bénéfice (perte) avant postes extraordinaires	0,1	35,0	744,9	(0,8)	8,7
Postes extraordinaires	—	—	—	—	—
Bénéfice net (perte nette)	0,1	35,0	744,9	(0,8)	8,7
Actif net - Début de l'année	7,4	165,2	184,6	8,4	96,6
Paiements provenant du (destinés au) Trésor	(0,6)	(111,2)	(745,1)	—	—
Actif net	6,9	89,0	184,4	7,6	105,3

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Investissement dans les entreprises publiques

Société des casinos de l'Ontario	Agence ontarienne des eaux de l'Ontario	Société des loteries de l'Ontario	Commission de transport Ontario Northland	Société d'investissement dans les transports de l'Ontario	Redressements ¹	Total
31 mars 1998	31 décembre 1997	31 mars 1998	31 décembre 1997	31 mars 1998		
391,3	63,1	3,6	—	0,1	(22,2)	503,5
10,5	10,2	68,9	15,4	14,4	1,4	142,9
4,0	—	—	8,8	—	2,8	213,7
6,5	—	13,3	0,3	—	(0,6)	25,7
—	209,8	—	3,5	—	5,7	273,0
699,2	1,9	49,5	228,5	1 868,6	(458,2)	2 786,2
23,2	1,6	68,4	12,2	36,9	3,4	151,2
1 134,7	286,6	203,7	268,7	1 920,0	(467,7)	4 096,2
—	—	—	1,6	—	7,1	8,7
327,6	28,8	73,9	11,3	26,3	(14,2)	654,9
—	—	—	—	921,7	—	921,7
—	—	11,9	0,3	201,9	(201,1)	18,3
24,0	56,4	—	35,2	500,0	(36,5)	728,6
—	17,2	68,4	4,1	16,4	183,8	290,9
351,6	102,4	154,2	52,5	1 666,3	(60,9)	2 623,1
783,1	184,2	49,5	216,2	253,7	(406,8)	1 473,1
1 728,1	140,5	2 177,2	131,9	—	(9,0)	6 444,9
—	—	—	4,2	—	—	4,2
1 728,1	140,5	2 177,2	136,1	—	(9,0)	6 449,1
770,6	118,6	1 463,2	137,9	—	178,6	4 157,2
328,9	—	—	—	—	(328,9)	—
1 099,5	118,6	1 463,2	137,9	—	(150,3)	4 157,2
628,6	21,9	714,0	(1,8)	—	141,3	2 291,9
—	(0,5)	—	—	—	—	(0,5)
628,6	21,4	714,0	(1,8)	—	141,3	2 291,4
261,5	163,6	71,1	206,4	253,5	(263,3)	1 155,0
(107,0)	(0,8)	(735,6)	11,6	0,2	(284,8)	(1 973,3)
783,1	184,2	49,5	216,2	253,7	(406,8)	1 473,1

1 Les montants sont rajustés pour les entreprises publiques affichant une fin d'exercice autre que le 31 mars, l'élimination d'immobilisations transférées à des entreprises par la province, et la comptabilisation du passif du Fonds des Premières nations en ce qui a trait aux recettes excédentaires de Casino Rama.

Annexe 8 : Investissement dans les entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est un organisme de la Couronne, qui a été créé en 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin*. Elle est chargée de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière au sein du parc Algonquin.

Sociétés de développement

La province a décidé de mettre fin aux programmes de prêt, de participation au capital et de garantie des sociétés de développement et de réduire progressivement leurs activités. On vise actuellement la réalisation méthodique des éléments d'actif et le règlement des dettes, afin de maximiser la réalisation de l'actif et de minimiser les répercussions négatives sur les clients.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution des alcools pour la consommation à domicile, ainsi que la vente des alcools à des établissements titulaires d'un permis par l'intermédiaire des magasins de la Régie des alcools, du Brewers' Retail et d'établissements vinicoles en Ontario. La Régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

La société exploite, entretient et gère les installations d'un centre international des congrès qui est situé dans la communauté urbaine de Toronto. Ces installations sont agrandies de manière à promouvoir davantage le tourisme et les industries de l'Ontario.

Commission des parcs du Niagara

Cette commission a pour tâche de veiller à l'entretien, la préservation et l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake, ainsi que de leurs environs.

Société des casinos de l'Ontario

La Société des casinos de l'Ontario a été créée pour mettre sur pied et administrer des jeux de hasard; pour veiller à ce que les jeux soient mis sur pied et administrés conformément à la *Loi de 1993 sur la Société des casinos de l'Ontario* et à la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* ainsi qu'à leurs règlements d'application; pour veiller à l'exploitation de casinos; pour veiller à l'exploitation de toute entreprise qui, à son avis, a raisonnablement rapport avec l'exploitation d'un casino, notamment une entreprise offrant des biens ou des services aux personnes qui y jouent à des jeux de hasard.

Agence ontarienne des eaux

Cet organisme aide les municipalités à améliorer l'efficacité des services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et il encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Il est également chargé du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode du recouvrement des coûts.

Société des loteries de l'Ontario

La Société des loteries de l'Ontario a été créée en 1975 aux termes de la *Loi sur la Société des loteries de l'Ontario* avec comme mandat de mettre au point, d'assumer la responsabilité, d'organiser, d'administrer et de diriger des loteries en Ontario pour le compte du gouvernement provincial. Depuis sa création, la Société a entrepris un projet conjoint avec d'autres provinces, par l'intermédiaire de la Société de la loterie interprovinciale, pour exploiter des jeux à l'échelle nationale et interprovinciale.

Commission de transport Ontario Northland

La Commission fournit des services de transport ferroviaire et aérien ainsi que des services d'autobus, de traversier et de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Société d'investissement dans les transports de l'Ontario

La Société d'investissement dans les transports de l'Ontario est propriétaire des immobilisations en rapport avec les transports et finance les travaux de construction qui s'y rattachent. La Société a conclu une entente avec un consortium d'entrepreneurs de l'Ontario en vue de la conception et de la construction de l'autoroute 407.